

COMMUNE DE LAFRANCAISE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien le MAIRE a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Excusés : - Absents : Mme Anne BENAICHE, Pierrick THOMAS

Mme Marie-Laurence PRAISSAC a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 1 : Création emploi attaché territorial

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité , il conviendrait de créer 1 emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi « Attaché territorial »

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel :

A compter du	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1 ^{er} mars 2027	1	Attaché territorial	Gestion financière, Personnel et adjoint au DGS	35 heures

La rémunération de cet emploi sera calculée sur la grille du grade correspondant. La rémunération pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à créer l'emploi cité ci-dessus ;
- CHARGENT Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré le 15 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PRAISSAC

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)